

**5M**

Société à responsabilité limitée unipersonnelle (EURL)

Au capital de 1 539 381 euros

Siège social : 8 La Tégrie, Saint Hilaire de Loulay, 85600 MONTAIGU-VENDEE

983 663 709 RCS LA ROCHE-SUR-YON

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE**  
**EN DATE DU 17 NOVEMBRE 2025**

**TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL**

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le dix-sept novembre,  
À 10 heures,  
Au siège social.

**LE SOUSSIGNE :**

**Monsieur Benoit MECHINEAU**, demeurant à Saint Hilaire de Loulay, 8 La Tégrie, (85600) MONTAIGU-VENDEE, France,

Propriétaire de la totalité des 1 539 381 parts sociales composant le capital social de la société 5M.

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

**A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES :**

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**PREMIERE DECISION :**

L'Associé unique décide de modifier comme suit l'adresse du siège social : **MONTAIGU VENDEE (85600) – 1 Rue Jeanne d'Arc**, et ce à compter de ce jour.

BM

## **DEUXIEME DECISION :**

En conséquence de l'adoption de la décision précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

### **ARTICLE 4. SIÈGE**

Le siège de la Société est fixé à : **MONTAIGU VENDEE (85600) – 1 Rue Jeanne d'Arc.**

Le reste de l'article demeure inchangé.

## **TROISIEME DECISION**

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité, de dépôt et autres qui seraient nécessaires.

\*\*\*

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui sera consigné sur le registre des décisions de l'Associé unique.

Fait en un seul exemplaire original, par signatures électroniques conformes.

**Benoit MECHINEAU**

Associé Unique

*Benoit MECHINEAU*